



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°24-96

Objet :

**Marché de travaux d'alimentation en
eau potable pour la Réhabilitation du
réservoir Chez Piat – Commune de LA
GRESLE**

**-
Avec le groupement
ETANDEX/EIFFAGE**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2124-2 relatifs aux appels d'offres ouverts passés en procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2023-28 du comité syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant qu'une consultation a été organisée le 24 avril 2024 en procédure adaptée ouverte pour la réalisation d'un marché de réhabilitation en AEP d'un réservoir Chez Piat sur la commune de LA GRESLE ;

Considérant qu'à la date de remise des offres le 7 juin 2024, 2 plis ont été déposés dans les délais ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et pondérations des critères de choix, la Commission d'examen des marchés en date du 25 juin 2024 a donné son avis sur l'attribution du marché ;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver le marché de travaux d'alimentation en eau potable pour la réhabilitation du réservoir Chez Piat sur la commune de LA GRESLE aux vues des offres proposées basées sur le Décompte de Prix Global et Forfaitaire, avec le groupement ETANDEX / EIFFAGE pour un montant de travaux de 215 000.00 € HT ;

2°) de signer le marché correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

27 JUN 2024

Le Président,

Daniel FRECHET